



VILLE DE MELUN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 077-217702885-20230302-2023_09-AR



DECISION DU MAIRE

Fixation d'un tarif unique des loyers du local commercial sis 19 rue René Pouteau à Melun le temps des travaux de rénovation de la rue René Pouteau.

N° 2023.09

Le Maire de la Ville de MELUN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1111-1 et L. 2122-22 ;

VU les articles L. 145-1 et L. 145-5 du Code du Commerce ;

VU la délibération n° 2020.07.5.60 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire notamment pour fixer ou modifier les tarifs et droits n'ayant pas un caractère fiscal dans la limite de 5 % par an ;

VU la délibération n° 2019.06.41.148 du Conseil Municipal en date du 27 juin 2019 portant acquisition du local commercial sis 19 rue René Pouteau à Melun ;

VU l'appel à candidature et notamment son cahier des charges publié depuis le 27 août 2019 ;

CONSIDERANT que la Commune de Melun est propriétaire du local commercial et d'une place de parking sis 19 rue René Pouteau à Melun ;

CONSIDERANT que ce local commercial accueille une « boutique éphémère », boutique mise à disposition de commerçants, artisans ou créateurs, pour de courtes durées dans une logique événementielle, saisonnière ou d'expérimentation ;

CONSIDERANT que les travaux de rénovation de la rue René Pouteau du 20 février 2023 au 6 septembre 2023 peuvent occasionner une baisse de flux de clientèle au sein de la « boutique éphémère » ;

CONSIDERANT la nécessité de maintenir l'attractivité de la rue René Pouteau le temps des travaux et donc de diminuer le loyer des baux signés avec les différents occupants de la « boutique éphémère » ;



DECIDE :

DE FIXER le loyer hebdomadaire de la boutique éphémère à 175 €, sans majoration par locataire supplémentaire et toutes charges comprises pendant toute la durée des travaux de rénovation de la rue Pouteau.

DE PRECISER le maintien du dépôt de garantie à 500 €.

Fait à Melun, le 02/03/2023

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis Vogel'.

Louis Vogel